

# Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 935065

VISOCOLOR alpha Nitrate 2-50 mg/l, 100 t.

Page: 1/9

Date d'impression: 28.05.2020

Date de révision: 15.03.2019

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

REF 935065  
Nom commercial VISOCOLOR alpha Nitrate 2-50 mg/l, 100 t.

Numéro(s) d'enregistrement REACH : voir la rubrique 3.1 / 3.2 ou  
Numéro d'enregistrement pour cette substance(s) n'existe pas, puisque le tonnage annuel ne nécessite pas d'inscription ou la substance ou son utilisation sont dispensées d'enregistrement.

1 x 20 mL NO<sub>3</sub> -1  
1 x 3 g NO<sub>3</sub> -2

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées pertinentes

Produit pour l'analyse.

Assignment à des scénarios d'exposition selon REACH, RIP 3.2 Codes: SU 0-2, PC 21, PROC 15, AC 0

Le scénario d'exposition est intégrée dans les sections 1-16.

#### Utilisations déconseillées

Aucune donnée disponible

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant  
MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG  
Neumann-Neander-Str. 6-8, 52355 Düren, Allemagne  
Tél. +49 2421 969 0

E-mail: sds@mn-net.com (msds@mn-net.com)

Importateur France  
MACHEREY-NAGEL EURL  
1, rue Gutenberg, F-67722 Hoerdt, Tél. 0388 68 22 68

E-mail: sales-fr@mn-net.com

Importateur Suisse  
MACHEREY-NAGEL AG  
Hirsackerstr. 7, CH-4702 Oensingen, Tél. 062 388 55 00

E-mail: sales-ch@mn-net.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

FRANCE : INERIS/ORFILA, tél. +33 (0)1 45 42 59 59  
SUISSE : Centre Suisse d'Information Toxicologique (STIZ), 8032 Zürich, tél. depuis la Suisse 145/ international +41 44 251 51 51  
ALLEMAGNE : Centre national d'informations toxicologiques (GGIZ), 99089 Erfurt, tél. +49 361 730 730

*S'il arrivait qu'un bloc de texte ne soit pas disponible en français, il sera formulé en anglais.*

Les versions actualisées de nos fiches de données de sécurité (22 langues) sont à votre disposition sur Internet :

<http://www.mn-net.com/SDS>

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.0 Classification du produit



GHS07

Mention d'avertissement ATTENTION (WARNING)

**Mention de danger** **Classes/catégories de danger**

H315	Irritation cutanée cat. 2
H317	Sens. cutanée 1A/1B
H319	Irritation pour les yeux cat. 2
H412	Mil. aqua. tox. chron. 3

# Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 935065

VISOCOLOR alpha Nitrate 2-50 mg/l, 100 t.

Page: 2/9

Date d'impression: 28.05.2020

Date de révision: 15.03.2019

## 2.1 Classification de la substance ou du mélange

20 mL NO<sub>3</sub> -1



GHS07

Mention d'avertissement ATTENTION (WARNING)

Mention de danger	Classes/catégories de danger
H315	Irritation cutanée cat. 2
H319	Irritation pour les yeux cat. 2

3 g NO<sub>3</sub> -2



GHS07

Mention d'avertissement ATTENTION (WARNING)

Mention de danger	Classes/catégories de danger
H315	Irritation cutanée cat. 2
H317	Sens. cutanée 1A/1B
H319	Irritation pour les yeux cat. 2
H412	Mil. aqua. tox. chron. 3

## 2.2 Éléments d'étiquetage

Selon le « Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques » (CLP/GHS), il y a seulement le symbole(s) et l'identificateur(s) de produit qui doivent figurer sur les emballages intérieurs (CE 1272/2008 Annexe I - 1.5.1.2).

Les substances ou mélanges appartenant aux catégories de dangers les moins graves et dotés de la mention d'avertissement **ATTENTION ne requièrent pas** de marquage avec les phrases H et P dans une quantité **jusqu'à 125 mL** (CE 1272/2008 Annexe I - 1.5.2). Cette simplification de l'étiquetage N'est PAS valable pour les substances sensibilisantes.

20 mL NO<sub>3</sub> -1



GHS07

Mention d'avertissement: ATTENTION (WARNING)

3 g NO<sub>3</sub> -2



GHS07

Mention d'avertissement: ATTENTION (WARNING)

H317  
Peut provoquer une allergie cutanée.

P261sh, P280sh

# Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 935065

VISOCOLOR alpha Nitrate 2-50 mg/l, 100 t.

Page: 3/9

Date d'impression: 28.05.2020

Date de révision: 15.03.2019

Éviter de respirer les poussières/vapeurs. Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.

## 2.3 Autres dangers

### Effets nocifs physico-chimiques éventuels

Produit irritant quand le pH est inférieur à 5 ou supérieur à 9. ---

### Effets nocifs éventuels sur les personnes et symptômes éventuels

Même en faible quantité, entraîne de graves conséquences pour la santé en cas de contact direct avec la peau. Un contact répété, même en faible quantité, peut entraîner une sensibilisation. -

### Effets nocifs éventuels sur l'environnement

PBT : Non applicable

vPvB : Non applicable

### Autres dangers

---

## RUBRIQUE 3: Composition/Informations sur les composants

### 3.1 Substances ou 3.2 Mélanges

#### 20 mL NO<sub>3</sub>-1

Substance : *1-naphthylamine*

N° CAS : 134-32-7

Classification : H302, Acute Tox. 4 oral, H411, Aquatic Chronic 2

Formule : C<sub>10</sub> H<sub>9</sub> N

N° d'enregist.REACH : as intermediate

N° CE : 205-138-7

N° Id : 612-020-00-2

Concentration : 0.1 - <1 %

selon GHS : Les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance : *acide acétique*

N° CAS : 64-19-7

Classification : H226, Flam. Liq. 3, H314, Skin Corr. 1B

Formule : C<sub>2</sub> H<sub>4</sub> O<sub>2</sub> ; CH<sub>3</sub>-COOH

N° d'enregist.REACH : 01-2119475328-30-xxxx

N° CE : 200-580-7

N° Id : 607-002-00-6

Concentration : 10 - <25 %

selon GHS : H315, Skin Irrit. 2, H319, Eye Irrit. 2

#### 3 g NO<sub>3</sub>-2

Substance : *acide sulfanilique*

N° CAS : 121-57-3

Classification : H315, Skin Irrit. 2, H317, Skin Sens. 1, H319, Eye Irrit. 2

Formule : C<sub>6</sub> H<sub>7</sub> NO<sub>3</sub> S

N° d'enregist.REACH : 01-2119541820-45-xxxx

N° CE : 204-482-5

N° Id : 612-014-00-X

Concentration : 80 - <100 %

selon GHS : H315, Skin Irrit. 2, H317, Skin Sens. 1, H319, Eye Irrit. 2

Substance : *poudre de zinc (stabilisée)*

N° CAS : 7440-66-6

Classification : H410, Aquatic Chronic 1

Formule : Zn

N° d'enregist.REACH : 01-2119467174-37-xxxx

N° CE : 231-175-3

N° Id : 030-002-01-9

Concentration : 0.25 - <2.5 %

selon GHS : H412, Aquatic Chronic 3

### 3.3 Indications complémentaires

Lorsqu'ils ne sont pas répertoriés, des mélanges ajoutés avec de l'eau [N° CAS 7732-18-5] à 100%.

Libellé des phrases H et P : voir rubrique 16.1

# Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 935065

VISOCOLOR alpha Nitrate 2-50 mg/l, 100 t.

Page: 4/9

Date d'impression: 28.05.2020

Date de révision: 15.03.2019

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

Transporter le blessé à l'air frais, hors de la zone de danger. Le garder au calme, limiter la déperdition de chaleur. Demander une assistance médicale.

#### 4.1.1 Après contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau ou les muqueuses à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. Si possible, utiliser du savon. Ne pas essayer de neutraliser. Éventuellement faire un bandage sans trop serrer.

#### 4.1.2 Après contact avec les yeux

Rincer avec de l'eau courante, un flacon lave-œil ou une douche en maintenant bien écartées les paupières de l'œil affecté tout en protégeant l'œil non atteint.

#### 4.1.3 Après inhalation

Après l'inhalation de brouillards ou de vapeurs, faire respirer de l'air frais ; libérer les voies respiratoires.

#### 4.1.4 Après ingestion

Après une ingestion, faire immédiatement boire beaucoup d'eau.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Un contact répété, même en faible quantité, peut entraîner une sensibilisation. ---

### 4.3 Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas de CONTACT AVEC LA PEAU, laver immédiatement et avec beaucoup d'eau pendant une durée prolongée. Après des réactions inflammatoires, traiter aux glucocorticostéroïdes. Informer le patient, s'il y a lieu, sur les mesures à prendre et les éventuels effets néfastes à long terme. ---

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Utiliser des extincteurs appropriés à la classe d'incendie de l'environnement, ou, le cas échéant, une couverture anti-feu. Tous les moyens d'extinction tels la MOUSSE, l'EAU PULVÉRISÉE, la POUDRE CHIMIQUE SÈCHE, la NEIGE CARBONIQUE, peuvent être utilisés.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation de mélanges vapeur-air irritants ou nocifs pour la santé. ---

### 5.3 Conseils aux pompiers

Le produit ne requiert aucun équipement de protection. Les emballages brûlent comme du papier ou du plastique. Utiliser de l'eau pulvérisée pour précipiter le brouillard formé. Recueillir l'eau d'extinction. Utiliser seulement un équipement auxiliaire résistant aux produits chimiques.

Au besoin, utiliser un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant (appareil autonome) et en cas de pollution massive, porter un vêtement de protection contre les produits chimiques (combinaison de protection totale).

### 5.4 Indications complémentaires

Danger éventuel pour l'environnement **seulement en cas de dégagement d'assez grandes quantités** de la substance ou des produits de décomposition. ---

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas respirer les vapeurs. Lors de la manipulation, porter des gants de protection appropriés (voir 8.2.2). Porter des lunettes de protection. Le personnel doit être initié périodiquement aux dangers et mesures de protection conformément aux instructions du plan de sécurité. Respecter les restrictions d'emploi.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

pas nécessaire, que de petites quantités de cette substances

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Immédiatement absorber le liquide écoulé avec un agglomérant universel. Confier la substance absorbée aux autorités compétentes en vue de son élimination. Nettoyer le sol et les objets souillés avec beaucoup d'eau. Recueillir les petites quantités, les diluer dans de l'eau et les jeter à l'égout.

### 6.4 Référence à d'autres sections

voir chapitre 5.4---

# Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 935065

VISOCOLOR alpha Nitrate 2-50 mg/l, 100 t.

Page: 5/9

Date d'impression: 28.05.2020

Date de révision: 15.03.2019

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conformément au mode d'emploi ci-joint.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Un stockage en toute sécurité est garanti dans l'emballage original de MACHEREY-NAGEL.

Classe de stockage (VCI) : 8B

Classe de pollution des eaux (DE) : 2

### 7.2.1 Exigences relatives aux entrepôts et récipients

Pour le stockage et le rangement, garder l'emballage original hermétiquement fermé.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produit pour l'analyse.

## RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### 20 mL NO<sub>3</sub> -1

Substance : 1-naphthylamine

CAS No. : 134-32-7

TRGS 900 (DE) : 0,17 mL/m<sup>3</sup> / 1 E mg/m<sup>3</sup>  
E/e respirable

Facteur d'exposition à court-terme : 4 (I), H

résorption de la peau (H), respiratoire rendu sensible (Sa), rendu sensible la peau (Sh), tératogènes (Z) n'est pas correctement exclu / (Y) certainement exclus

TRGS 901 (DE) : H, S

listed in TRGS (DE) : 900

Substance : acide acétique

CAS No. : 64-19-7

DNEL : [loc, inh] 25 mg/m<sup>3</sup>

DNEL = Derived No-Effect Level = Dérivé niveau sans effet pour les travailleurs

PNEC(eau douce) : 3.058 mg/L

PNEC = Predicted No Effect Concentration = Concentration prévisible sans effectuée

Valeur CE : [TWA] 25 / [STEL] 50 mg/m<sup>3</sup>

[TWA] une période de 8 heures en moyenne pondérée dans le temps, [STEL] Limite d'exposition à court terme rapportée à une période de 15 minutes

Limites d'exposition (VLCT ou VLE) : 10 ppm / 25 mg/m<sup>3</sup>

TRGS 900 (DE) : 10 mL/m<sup>3</sup> / 25 mg/m<sup>3</sup>

E/e respirable

Facteur d'exposition à court-terme : 2(I), Y

résorption de la peau (H), respiratoire rendu sensible (Sa), rendu sensible la peau (Sh), tératogènes (Z) n'est pas correctement exclu / (Y) certainement exclus

SUVA(CH) MCT valeur : 10 ppm / 25 mg/m<sup>3</sup>

listed in TRGS (DE) : 900

#### 3 g NO<sub>3</sub> -2

Substance : acide sulfanilique

CAS No. : 121-57-3

DNEL : [inh] 1,3 mg/m<sup>3</sup>

DNEL = Derived No-Effect Level = Dérivé niveau sans effet pour les travailleurs

TRGS 900 (DE) : AGW -  
E/e respirable

listed in TRGS (DE) :

Substance : poudre de zinc (stabilisée)

CAS No. : 7440-66-6

DNEL : 1<sub>inh</sub> mg/m<sup>3</sup>

DNEL = Derived No-Effect Level = Dérivé niveau sans effet pour les travailleurs

TRGS 900 (DE) : 0.1A / 2E mg/m<sup>3</sup>

E/e respirable

### 8.2 Contrôle de l'exposition

Prévoir une bonne ventilation et aération du local, un sol résistant aux produits chimiques avec écoulement intégré et possibilité de lavage. Veiller à une propreté impeccable des lieux de travail.

#### 8.2.1 Protection respiratoire

Aucune recommandation supplémentaire.

#### 8.2.2 Protection des mains

# Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 935065

VISOCOLOR alpha Nitrate 2-50 mg/l, 100 t.

Page: 6/9

Date d'impression: 28.05.2020

Date de révision: 15.03.2019

Oui, des gants selon EN 374 (temps de perméation >30 min - classe 2), en PVC, en latex naturel, en Neopren, ou en nitrile (par exemple de Ansell ou de KCL). Tous gants en latex résistants aux produits chimiques (avec code EN 374-3 classe 1) peuvent être utilisés temporairement.

## 8.2.3 Protection des yeux

Oui, des lunettes de sécurité à la norme EN 166 avec écrans latéraux intégrés ou la protection enveloppante.

## 8.2.4 Protection de la peau

Recommandée, pour qu'il ne se produise aucune contamination avec ces substances dangereuses.

## 8.2.5 Mesures de protection et d'hygiène

Il est interdit de manger, boire, fumer, priser et stocker des aliments dans le local de travail. Passer préventivement de la crème sur les mains. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever les vêtements souillés, les rincer immédiatement à l'eau claire et les faire tremper dans l'eau. Se laver méticuleusement les mains avec de l'eau et du savon en fin de repas et avant les repas ; ensuite appliquer une crème protectrice.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### 20 mL NO<sub>3</sub> -1

État/Aspect : liquide

Couleur : rose, rougeâtre

Odeur : de vinaigre

Valeur pH :

2-3

Densité :

1,03 g/cm<sup>3</sup>

#### 3 g NO<sub>3</sub> -2

État/Aspect : poudreux (solide)

Couleur : grisâtre

Odeur : inodore

Valeur pH :

5-6

### 9.2 Autres informations

Les données pour les autres paramètres des mélanges ne sont pas disponibles, car aucune registration et aucun rapport sur la sécurité chimique est nécessaire.

Propriétés relatives au groupe de substances

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucune autre donnée disponible.

### 10.2 Stabilité chimique

Aucune instabilité connue

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune autre donnée disponible.

### 10.4 Conditions à éviter

Ne nécessite pas d'indication. ---

### 10.5 Matières incompatibles

Éviter le contact avec les bases ou acides forts. ---

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Les composants/réactifs sont conditionnés séparément de manière sécurisée dans l'emballage original. Par ailleurs, aucune décomposition dangereuse n'est connue durant la période de conservation du produit dans son emballage original.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Les données suivantes sont valables pour les substances pures. Aucune donnée quantitative n'est disponible pour le produit.

#### 20 mL NO<sub>3</sub> -1

Substance : 1-naphthylamine

N° CAS : 134-32-7

Canada CEPA 1999 : DSL yes

LD50<sub>orl</sub> rat : 680 mg/kg

# Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 935065

VISOCOLOR alpha Nitrate 2-50 mg/l, 100 t.

Page: 7/9

Date d'impression: 28.05.2020

Date de révision: 15.03.2019

Substance : *acide acétique* N° CAS : 64-19-7  
 Canada CEPA 1999 : DSL Yes  
 LD50<sub>orl rat</sub> : 3310 mg/kg  
 LC50<sub>inh rat</sub> : [4h] 8.5-12,7 mg/L  
 LD50<sub>drm rbt</sub> : 1060 mg/kg  
 LD50<sub>oral mouse</sub> : 4960 mg/kg

### 3 g NO<sub>3</sub> -2

Substance : *acide sulfanilique* N° CAS : 121-57-3  
 Canada CEPA 1999 : DSL Yes  
 LD50<sub>orl rat</sub> : 12.3 g/kg  
 Effets aigus : Même en faible quantité, entraîne de graves conséquences pour la santé en cas de contact direct avec la peau. Un contact répété, même en faible quantité, peut entraîner une sensibilisation.

Substance : *poudre de zinc (stabilisée)* N° CAS : 7440-66-6  
 LD50<sub>orl rat</sub> : >2000 mg/kg  
 LC<sub>LoWinh hmn</sub> : 124<sub>50min</sub> mg/m<sup>3</sup>  
 LC50<sub>ihl rat</sub> : >5.4<sub>h</sub> mg/m<sup>3</sup>

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Les données suivantes sont valables pour les substances pures.

#### 20 mL NO<sub>3</sub> -1

Substance : *1-naphthylamine* N° CAS : 134-32-7  
 Biotoxicité : 3/4.8-5.2/<4.0  
 Classe de pollution des eaux (DE) : 2 N° WGK: 0822  
 Coefficient de dispersion (o-e) : 2.1  
 Classe de stockage (VCI) : 6.1 C

Substance : *acide acétique* N° CAS : 64-19-7  
 PNEC<sub>(eau douce)</sub> : 3.058 mg/L  
 PNEC = Predicted No Effect Concentration = Concentration prévisible sans effectuée  
 LC50<sub>fish/96h</sub> : [4d] 301-1000 mg/L  
 EC50<sub>daphnia/48h</sub> : 301-1000 mg/L  
 IC50<sub>scenedesmus quadricauda/72h</sub> : 301-1000 mg/L  
 Classe de pollution des eaux (DE) : 1 N° WGK: 0093  
 Coefficient de dispersion (o-e) : -0,17  
 Classe de stockage (VCI) : 8 B

#### 3 g NO<sub>3</sub> -2

Substance : *acide sulfanilique* N° CAS : 121-57-3  
 Classe de pollution des eaux (DE) : 1 N° WGK: VwVwS  
 Classe de stockage (VCI) : 12-13

Substance : *poudre de zinc (stabilisée)* N° CAS : 7440-66-6  
 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Respecter l'environnement. Ne pas jeter n'importe où.  
 Dangers environnementaux ne requièrent pas de marquage avec les phrases P dans une quantité jusqu'à 125 mL (CE 1272/2008 Annexe I - 1.5.2).  
 LC50<sub>fish/96h</sub> : 2.01 mg/L  
 EC50<sub>daphnia/48h</sub> : 0.131 mg/L  
 EC50<sub>pseudokirchneriella subcapitata/72h</sub> : IC50: 0.713 mg/L  
 Classe de pollution des eaux (DE) : 2 N° WGK: 7325  
 Classe de stockage (VCI) : 13

### 12.2 Persistance et dégradabilité

pas nécessaire

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

# Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 935065

VISOCOLOR alpha Nitrate 2-50 mg/l, 100 t.

Page: 8/9

Date d'impression: 28.05.2020

Date de révision: 15.03.2019

pas nécessaire

## 12.4 Mobilité dans le sol

pas nécessaire

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

## 12.6 Autres effets néfastes

Aucune information supplémentaire disponible

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Prière de respecter les directives nationales pour la collecte et l'élimination de déchets de laboratoire (code de déchets 16 05 06).

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les petites quantités peuvent être mises à l'égout après forte dilution.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 - 14.4 : produit non dangereux au sens de la réglementation relative au transport de marchandises dangereuses

### 14.5 Dangers pour l'environnement

pas nécessaire, que de petites quantités de substances dangereuses, que de petites quantités de cette substances

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

pas nécessaire

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

pas nécessaire

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

INRS ED 984 AIDE-MÉMOIRE TECHNIQUE, Limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, actualisée en Juillet 2012

Loi relative à la protection contre les substances dangereuses - Loi allemande sur les produits chimiques (ChemG), actualisée en Août 2013

Ordonnance allemandes pour les substances et préparations dangereuses (GefStoffV) ; version refondue du 26 novembre 2010  
Règle techniques allemandes TRGS 200 relative à la classification et au marquage de substances, préparations et produits ; version d'octobre 2011

Brochure / instructions d'utilisation de MN, également sur [www.mn-net.com](http://www.mn-net.com)

Recherchez les réglementations spécifiques à votre pays.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

pas nécessaire

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### 16.1 Libellé des phrases H et P

#### 16.1.1 Libellé des phrases H

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 16.1.2 Libellé des phrases P

P261sh	Éviter de respirer les poussières/vapeurs.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280sh	Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.

### 16.2 Conseils relatifs à la formation

Initiation périodique du personnel aux dangers et mesures de protection liés à la manipulation de substances dangereuses. Initiation ciblée supplémentaire du personnel à la manipulation de ces produits.

## Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 935065

VISOCOLOR alpha Nitrate 2-50 mg/l, 100 t.

Page: 9/9

Date d'impression: 28.05.2020

Date de révision: 15.03.2019

### 16.3 Restrictions d'emploi recommandées

L'usage de ce produit est réservé aux professionnels.

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes. Voir les dispositions légales en vigueur sur la protection des jeunes au travail ! (94/33/CE)

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et celles qui allaitent. Voir les dispositions légales en vigueur sur la protection des mères salariées (92/85/CEE) ! Utilisé correctement, le produit ou test individuel présente un faible potentiel de dangers.

### 16.4 Autres informations

MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG présente les informations précitées en toute bonne foi conformément au niveau de ses connaissances en date de la révision. Les directives de sécurité décrites répondent exclusivement aux manipulations du produit effectuées en toute sécurité par un personnel suffisamment formé. Le lecteur de ces informations est tenu de s'assurer, au cas par cas, que sa formation et son aptitude satisfont pour la manipulation en toute responsabilité des produits. Les informations communiquées n'ont ni la fonction d'assurer une propriété du produit au sens de prescriptions de garantie, ni d'assumer une garantie quelconque. Elles ne cautionnent donc ni une convention légale contractuelle, ni extracontractuelle. MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG n'assume aucune garantie pour tous dommages issus de l'usage ou de la confiance apportée aux informations précitées. Pour toute information complémentaire, nous renvoyons à nos conditions de vente et de livraison.

### 16.5 Sources bibliographiques

Règlement 453/2010/UE REACH - EXIGENCES CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Règlement 487/2013/UE, 4ème adaptation du règlement CLP au progrès technique et scientifique

Règle technique allemande TRGS 900 sur les valeurs limites dans l'air au poste de travail de janvier 2006, version 12/2017

SUVA .CH, Limites d'exposition professionnelle 2016, valeurs CMT/MAK 11.2017

Règle technique allemande TRGS 907 : liste des substances sensibilisantes et justificatifs de novembre 2011

KÜHN, BIRETT notices concernant les matières dangereuses sur le lieu de travail

#### Raison de la révision :

03/2016 L'adaptation de la règlement 1221/2015/UE